

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 41
Nombre de pouvoirs : 10

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 21 septembre 2022

Etaient présents :

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN - DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M. HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO - WAGNER

Date de publication sur le site internet :

Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

12 OCT. 2022

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER - PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

N°4

Objet : Commission économie.
Modification

Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON
MME BOSIZIO
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER
M. LENOBLE
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

La commission économie compte désormais 7 postes de conseillers communautaires et 6 postes de conseillers municipaux, suite à la modification de sa composition.

Pour mémoire, la composition actuelle est la suivante :

Ms. Aceti – Soullignac – Fontaine – Didelot – Mme Hassan – Ms. Fournel – Servagi – Jacque – Morreale – Souley Ali – Loughlimi – Mme Potier.

Une liste unique ayant été présentée pour pourvoir les postes, et cette liste ne comptant pas davantage de candidats que de postes à pourvoir, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres de cette commission.

En vertu du principe de représentation pluraliste des élus communautaires, un scrutin de liste et un vote à la proportionnelle au plus fort reste sont nécessaires. Après présentation des listes candidates, il sera procédé à l'élection au scrutin secret. Si une seule liste candidate a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

La liste suivante fait acte de candidature :

Ms. Michel - Aceti –Fontaine – Didelot – Mme Hassan – Ms. Fournel – Servagi – Jacque – Morreale – Souley Ali – Loughlimi – Mme Potier.

Après scrutin, le dépouillement donne les résultats suivants :

Liste	Liste	Liste	Liste
... voix	... voix	... voix	... voix

Le quotient électoral (nombre total de voix exprimées/nombre de sièges à pourvoir) est de

Répartition des sièges entre les listes

Liste	Liste	Liste	Liste
... sièges (nombre de voix obtenues/quotient)	... sièges	... sièges	... sièges
Nombre de sièges non répartis :			
Restes (voix obtenues – (nombre de sièges obtenus X quotient):	Restes :	Restes :	Restes :
Attribution des sièges restants au plus fort reste	Attribution des sièges restants au plus fort reste	Attribution des sièges restants au plus fort reste	Attribution des sièges restants au plus fort reste
Nombre définitif de sièges :	Nombre définitif de sièges :	Nombre définitif de sièges :	Nombre définitif de sièges :

VU les articles L 2121-21, L 2121-22 et L 5211-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la modification de la composition de la commission économie ;

Après avis favorable de la commission Finances et Ressources Humaines du 12 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les nouveaux membres de la commission économie.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
Serge DE CARLI